

Sainte-Cécile-les-Vignes : l'agresseur d'un élu expulsé au Maroc



Après plusieurs condamnations, dont une peine de 18 mois de prison pour l'agression d'un élu en mars dernier, un ressortissant marocain a été expulsé de France le 17 octobre. La préfecture de Vaucluse invoque un risque majeur de récidive et rappelle sa détermination à protéger les élus locaux. Vincent Faure, maire réélu de Sainte-Cécile-les-Vignes, avait déjà évoqué ce phénomène d'agression des élus en 2023.

À Sainte-Cécile-les-Vignes, l'affaire avait marqué le printemps. Fin mars 2026, un ressortissant marocain résidant dans la commune agressait un élu municipal. La justice le condamnait à 18 mois d'emprisonnement, dont 12 avec sursis, sans mandat de dépôt. L'épisode ne mettait pourtant pas un terme aux incidents. Quelques jours plus tard, l'homme, fortement alcoolisé, perturbait la messe de Pâques dans l'église du village. À la mi-avril, il s'en prenait verbalement à des membres des forces de l'ordre. Cette fois, il était incarcéré.

Une expulsion motivée par le risque de récidive

L'intéressé, entré régulièrement en France à l'âge de cinq ans, avait déjà été condamné au moins cinq



Ecrit par Mireille Hurlin le 26 octobre 2026

fois par la justice française. Au regard de ses antécédents et de la répétition des faits, son dossier a été examiné par la commission d'expulsion de Vaucluse. Celle-ci a rendu un avis favorable à son éloignement, estimant que le risque de récidive était majeur et que son insertion sociale demeurerait faible. À la suite de cet avis, Thierry Suquet, préfet de Vaucluse a signé un arrêté d'expulsion. La mesure a été exécutée le samedi 17 octobre. Détenu au centre pénitentiaire de Grasse, dans les Alpes-Maritimes, l'homme a été pris en charge par la police aux frontières à sa libération, puis conduit directement à l'aéroport pour embarquer à destination du Maroc.

[Agression de maires et d'élus : 'les fantassins de la République' tirent la sonnette d'alarme](#)

176 éloignements depuis janvier en Vaucluse

Les chiffres communiqués par la préfecture témoignent d'une activité accrue en matière d'éloignement. Depuis le début de l'année 2026, les services de l'État en Vaucluse ont éloigné 176 ressortissants étrangers du territoire français, soit une hausse de 8% par rapport à la même période en 2025. La moitié de ces mesures serait liée à des questions d'ordre public. Parmi elles, 44 ont été exécutées à la suite d'une incarcération au centre pénitentiaire du Pontet. L'expulsion constitue une mesure administrative distincte d'une condamnation pénale. Prévue par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, elle peut être prononcée lorsque la présence d'un étranger représente une menace grave pour l'ordre public, sous réserve des protections légales applicables à certaines situations personnelles. La décision doit reposer sur une appréciation de la menace que représente l'intéressé, et non sur les seules condamnations passées. En annonçant cette expulsion, le préfet de Vaucluse réaffirme le soutien de l'État aux élus locaux, confrontés à des violences qu'il qualifie d'intolérables. La protection des personnalités qui exercent un mandat public demeure un enjeu concret pour les communes.

Mireille Hurlin